

## **Motion Emancipation : Gaza**

Depuis l'attaque meurtrière et les crimes de guerre du Hamas le 07 octobre, l'État d'Israël n'a cessé de bafouer ouvertement le droit international et les droits humains fondamentaux. La cour internationale de justice (CIJ) a confirmé cette atteinte aux droits humains fondamentaux dans une ordonnance le 26 janvier et ordonne qu'Israël prenne immédiatement des mesures pour garantir que son armée ne viole pas la Convention sur le génocide. Elle dénonce aussi nommément les dirigeants israéliens qui appellent ouvertement aux meurtres de civils.

Alors que l'État d'Israël annonce ces derniers jours une offensive militaire sur Rafah il est clair que son action ne vise pas seulement le Hamas, mais cible délibérément l'ensemble de la population de Gaza dans une logique de punition collective d'un peuple entier : bombardements et exécutions délibérées de civils (dont une majorité de femmes et d'enfants), blocus de l'aide humanitaire et privation des droits élémentaires (alimentation, eau, électricité), destruction systématique des habitations, des infrastructures, des écoles, des hôpitaux... quant à la Cisjordanie, les assassinats de civils se comptent par centaines.

Pour le SNES, ces actes sont les conséquences ultimes d'une logique de suprémacisme raciste et de colonialisme. Le SNES constate que de nombreuses ONG, organisations de défense des droits humains... et même la rapporteuse spéciale de l'ONU pour la Palestine font le même constat : l'État d'Israël commet les crimes les plus graves reconnus par le droit international (crime de guerre, crime contre l'humanité, crime d'apartheid, crime de génocide). Le traitement infligé au peuple palestinien menace à terme sa présence même sur le territoire de la bande de Gaza, dans le prolongement de l'épuration ethnique de 1948 ("Nakba").

Mais le SNES constate aussi qu'un grand mouvement de solidarité mondial se manifeste pour la défense des droits du peuple palestinien et le cessez-le-feu. Des États ferment les ambassades israéliennes, d'autres mettent l'embargo sur certaines opérations commerciales, etc. de son côté, le mouvement de solidarité organise de grandes manifestations, des organisations syndicales prennent position, comme par exemple une série d'organisations syndicales aux États-Unis. Aujourd'hui l'État d'Israël est isolé du fait de ses crimes, soutenu seulement par un petit groupe d'États occidentaux dont les gouvernements nord-américain et français : l'action de l'Afrique du sud contre l'État israélien devant la cour internationale de justice rencontre un écho important dans nombre de pays.

Le SNES appelle les personnels à participer massivement aux mobilisations sous toutes les formes possibles afin d'obtenir le cessez-le-feu, la libération des otages israéliens et des prisonniers politiques palestiniens, l'arrêt des bombardements et la fin du blocus de Gaza :

- en participant aux manifestations de solidarité.
- en s'investissant dans les réseaux de solidarité qui se mettent en place, par exemple le réseau "Stop arming Israël" et le réseau "Éducation pour Gaza".
- en agissant dans le cadre de la campagne BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) et en boycottant des entreprises françaises qui participent directement ou indirectement à la colonisation et aux crimes de guerre.
- en réclamant des sanctions nationales et / ou internationales contre l'État d'Israël.